

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE HAVRE - 7606 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/02/2025 - B2025/000593 - 1994 B 00371 - 398 574 632 - 5 EME VUE

5^{ème} VUE

SAS au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Avenue du Campdolent
76700 GONFREVILLE L'ORCHER

RCS LE HAVRE : 398.574.632.

~ ~ ~ ~ ~

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2024

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 FEVRIER 2025

Résolution proposée à l'Assemblée

Le Président propose d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2024 s'élevant à 49.252,90 euros de la manière suivante :

- à titre de dividendes : 30.000,00 euros
- aux autres réserves : 19.252,90 euros

Résolution votée à l'Assemblée

« DEUXIEME DECISION »

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2024 s'élevant à 49.252,90 euros de la manière suivante :

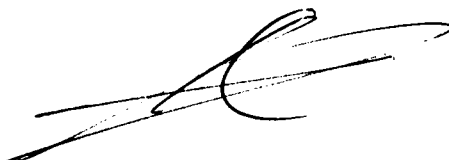
- à titre de dividendes : 30.000,00 euros
- aux autres réserves : 19.252,90 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'actionnaire unique rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents ont été les suivantes :

Date de clôture	Distribution globale
31 octobre 2021	80.000 €
31 octobre 2022	40.000 €
31 octobre 2023	30.000 €

ODMS OPTIQUE,
Présidente
Olivier SEJOURNET





JACQUES LEJEUNE

EXPERT-COMPTABLE COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIPLOMÉ DU MASTÈRE SPÉCIALISÉ EN EXPERTISE & CONSULTING DE PME-PMI

SAS 5EME VUE

Avenue du Campdolent

76700 GONFREVILLE-L'ORCHER

Tél. 02 35 49 33 46

APE:4778A

SIRET : 39857463200020

*Copie certifiée
conforme le président*

Siège Social :

115, RUE DU PRIEURÉ 76630 BELLENGREVILLE

Tél. : 02 32 90 04 05 - Fax : 02 32 90 08 65

PORT : 06 82 65 79 46 • E-mail : jacqueslejeune@cabinetlejeune.fr • www.cabinetlejeune.fr

INSCRIT AU TABLEAU DE L'Ordre des Experts-Comptables de la Région de ROUEN-NORMANDIE • MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ.

N° SIRET : 432 221 968 000 30 - Code APE : 6920 Z - N° INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 83 432 221 968

SAS 5EME VUE

Exercice clos le 31/10/2024

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaires obligatoires (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 5EME VUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise Avenue du Campdoient 76700 GONFREVILLER-L'ORCHER		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 3 9 8 5 7 4 6 3 2 0 0 0 2 0		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/10/2024		
		Bru 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF D'IMMOBILISATION	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 526
	Fonds commercial (I)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	33 129
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	100 918
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	543
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	10 010
TOTAL (II)		BJ	BK	136 572
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	
		BN	BO	
		BP	BQ	
		BR	BS	
		BT	BU	288 171
	CRÉANCES	BV	BW	
		BX	BY	41 689
		BZ	CA	22 836
	DIVERS	CB	CC	
		CD	CE	
Comptes de régularisation	CF	CG	228 719	
	CH	CI	13 268	
	CJ	CK	594 685	
	CW			
	CM			
	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	692 058
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Classe de réserve de propriété : *		Stocks :		
Immobilisations :		Créances :		

Capital Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS 5EME VUE

Exercice clos le 31/10/2024

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Formule simplifiée (article 11 A
du Code général de l'impôt)

Désignation de l'entreprise SAS 5EME VUE		Néant ☐	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622...)	DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐)	DG	359 898
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	49 252
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)		DL	417 536
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	21 078
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐)	DV	38 996
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	146 052
	Dettes fiscales et sociales	DY	68 394
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régularisé	EB		
TOTAL (IV)		EC	274 522
Ecart de conversion passif*		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	692 058
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IF	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC ID IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	265 666
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	318

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2031

Captif Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS 5EME VUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2024, dont le total est de 692 058 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 49 253 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 AN
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 6 000 euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2023 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Faits caractéristiques

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		

Synthèse fonds commercial**31/10/2024**

Composition du capital

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15,24

Capital social et charges à payer

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	500			500

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/11/23 au 31/10/24 12 mois	du 01/11/22 au 31/10/23 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
16884000 – Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	179	15
51810000 – Banque – intérêts courus à payer	318	182
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit	497	197
Emprunts et dettes financières divers		
40810600 – Electricité eau fnp	1 149	342
40822600 – Honoraires fnp	912	888
40823000 – Publicité fnp		4 076
40826000 – Frais de télécommunications fnp	211	233
40851000 – Redevances fnp		615
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 272	6 154
42820000 – Dettes provis. pr congés à payer	6 520	4 853
42822000 – Dettes provision interressement	18 060	9 030
42860000 – Personnel interes. comptes bloqués	3 353	4 100
42861000 – Provision primes cap	4 000	5 000
43820000 – Charges sociales s/congés à payer	782	1 358
43861000 – Provision ch soc/primes	3 500	1 950
43862000 – Charges sociales csg/interressement	683	970
44863500 – Contribution économique territ cap	1 716	1 614
44863700 – T.v.t.s cap	20	
Dettes fiscales et sociales	38 634	28 875
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	41 404	35 226

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 011		10 011
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	41 689	41 689	
Autres	22 837	22 837	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 268	13 268	
Total	87 805	77 794	10 011
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	318	318		
– à plus de 1 an à l'origine	20 760	11 905	8 856	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	29 013	29 013		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 053	146 053		
Dettes fiscales et sociales	68 394	68 394		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 983	9 983		
Produits constatés d'avance				
Total	274 522	265 667	8 856	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-17 381			
(**) Dont envers les associés	43			

Produits à recevoir et CCA

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	du 01/11/23 au 31/10/24 12 mois	du 01/11/22 au 31/10/23 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
46870000 – Produits à recevoir aides apprentis	500	
Autres créances	500	
Valeurs mobilière de placement		
51880000 – Banque – intérêts courus à recevoir	151	
Disponibilités	151	
Total général	651	

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	du 01/11/23 au 31/10/24 12 mois	du 01/11/22 au 31/10/23 12 mois
48613200 – Loyers cca	8 607	7 483
48614000 – Charges locatives cca	895	867
48615000 – Entretien effectués d'avance	2 181	
48616000 – Assurances cca	339	399
48623100 – Pub affielou cca	778	
48647500 – Médecine du travail cca	99	
48651000 – Redevances affielou cca	369	
Charges constatées d'avance	13 268	8 749
Total général	13 268	8 749

Dettes garanties

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
l'exercice					

5^{ème} VUE

SAS au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Avenue du Campdolent
76700 GONFREVILLE L'ORCHER

RCS LE HAVRE : 398.574.632.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS **LE 31 OCTOBRE 2024**

Monsieur Olivier SEJOURNET, Président de la Société " ODMS OPTIQUE ", Présidente de la société « 5^{ème} VUE », a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

1 – Résultats économiques et financiers

Au titre de cet exercice, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1.290.721,00 euros contre 1.292.773,24 euros de l'exercice précédent, soit une baisse de 0,16 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 60.665,33 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 57.915,73 euros, celui des salaires et traitements à 200.105,34 euros.

L'effectif moyen du personnel est de 7 pour l'exercice, contre 5 pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de - 251,43 euros, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 60.413,90 euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice comptable de 49.252,90 euros.

2 – Evènements intervenus au cours de l'exercice

1/ Le 28 février 2024, nous avons conclu un avenant au contrat de services « gestion administrative » signé le 21 novembre 2007 avec la société « ODMS OPTIQUE » (SAS au capital de 30.100 €, dont le siège social est à LE HAVRE 76600 – 25 rue du Prony, immatriculée au RCS du HAVRE sous le numéro 500.546.544.).

Par ce contrat, d'une durée indéterminée, nous avons confié à la SAS « ODMS OPTIQUE » la gestion de nos recouvrements de créances clients pour une somme mensuelle à l'origine de 3.000 € H.T.

05

L'avenant a porté la somme forfaitaire mensuelle à la somme de 4.000 € H.T., à compter du 1^{er} février 2024.

2/ Le 28 février 2024, nous avons conclu un avenant au contrat de sous-traitance « montage et perçage » signé le 21 novembre 2007 avec la société « ODMS OPTIQUE ».

Par ce contrat, d'une durée indéterminée, nous avons confié à la SAS « ODMS OPTIQUE » des tâches de sous-traitance, notamment montage des paires de lunettes et perçage des verres, pour une somme forfaitaire à l'origine de 8 € par montage et 25 € par perçage.

L'avenant a porté les sommes forfaitaires du contrat à 12 € par montage et 35 € par perçage, à compter du 1^{er} février 2024.

3 – Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

4 – Présentation des comptes annuels

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

5 - Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, je rappelle que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles fiscalement suivantes :

- amortissements excédentaires, pour 1.210 euros
- taxe sur les véhicules des sociétés, pour 20 euros

6 - Investissements

Nous avons réalisé les investissements suivants au cours de l'exercice :

Matériel de transport	48.686 €
Matériel de bureau mobilier informatique	2.679 €
Total des investissements	51.365 € H.T.

7 – Affectation du résultat

Je propose d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2024 s'élevant à 49.252,90 euros de la manière suivante :

02

- à titre de dividendes : 30.000,00 euros
- aux autres réserves : 19.252,90 euros

8 – Dividendes distribués dans les trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents ont été les suivantes :

Date de clôture	Distribution globale
31 octobre 2021	80.000 €
31 octobre 2022	40.000 €
31 octobre 2023	30.000 €

9 - Participations

Notre société ne possède aucune part sociale ou action dans une autre société.

10 – Perspectives d'avenir

Nous n'envisageons aucun changement notoire pour l'exercice à venir.

11 – Frais de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, je précise que la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

12 – Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son Président et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

▪ Comptes courants associés :

Monsieur Olivier SEJOURNET possède un compte courant associé dans les écritures de la société. Celui-ci présente un solde créditeur d'un montant de 43,28 euros à la clôture de l'exercice.

▪ Rémunérations :

Monsieur Olivier SEJOURNET a perçu une rémunération brute de 24.837,97 euros au titre de ses fonctions de Directeur Général de la société.

Madame Lucie MORIN a perçu une rémunération brute de 38.111,02 euros au titre de ses fonctions de Directeur Général de la société.

▪ Contrats services :

- contrat de services gestion administrative :

En date du 21 Novembre 2007, nous avons signé avec la société ODMS OPTIQUE (SAS au capital de 30.100 €, dont le siège social est à LE HAVRE – 76600 – 25 rue de Prony, immatriculée au RCS du HAVRE sous le numéro 500.546.544.), dont le seul actionnaire est Monsieur Olivier SEJOURNET, un contrat de services « gestion administrative ».

Par ce contrat, d'une durée indéterminée, nous avons confié la gestion de nos recouvrements de créances clients à la SAS « ODMS OPTIQUE » pour une somme mensuelle de 3.000 € H.T.

Un avenant audit contrat a été conclu le 28 février 2024, portant la somme forfaitaire mensuelle à la somme de 4.000 € H.T., à compter du 1^{er} février 2024.

- contrat de sous-traitance « montage et perçage » :

En date du 21 Novembre 2007, nous avons également signé avec la société ODMS OPTIQUE un contrat de sous-traitance « montage et perçage ».

Par ce contrat, d'une durée indéterminée, nous avons confié des tâches de sous-traitance à la SAS ODMS OPTIQUE, notamment montage des paires de lunettes et perçage des verres, pour une somme forfaitaire de 8 € par montage et 25 € par perçage.

Un avenant audit contrat a été conclu le 28 février 2024, portant les sommes forfaitaires du contrat à 12 € par montage et 35 € par perçage, à compter du 1^{er} février 2024.

Ce contrat a fait l'objet d'une facture globale de 94.965,00 euros pour l'exercice.

Fait à Gonfreville L'Orcher, le 24 janvier 2025

ODMS OPTIQUE,
Présidente
Olivier SEJOURNET

